



Thônex

Procès-verbal Séance du 7 février 2012

Sont présents :

Messieurs	Philippe Decrey Claude Détruche Pascal Uehlinger	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Enrico Castelli	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Fidelina Gomes Dias Aguigah Anne-Marie Jaquet	Jacqueline Tomasini Danielle Villette
Messieurs	Andrew Arpidone Jacques Bene Frédéric Binder Philippe Calame Pascal Chablais Olivier Delarue Marcel Constantin Romain de Sainte-Marie Alain Dupraz Fabiano Forte	Patrick A. Gautier Marc Junet Marc Kilcher Stephen Knörr Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Jean Villette Philippe Zaugg

Excusé :

Monsieur Marc-André Haldimann

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2011.
2. Prestation de serment de Monsieur Olivier Delarue, Conseiller municipal, du groupe VI-VE en remplacement de Monsieur Guy Loutan, démissionnaire. (DM-12-01).
3. Communications du Bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Rapports des commissions.
6. Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000,- en vue de la création d'un funérarium au cimetière. Discussion. Vote. (DA-12-01).
7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000,- en vue de la préparation d'une demande de crédit, dans le cadre des marchés publics, pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers. Discussion. Vote. (DA-12-02).
8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 25'000,- pour le financement des coûts liés à l'introduction de CMNET. Discussion. Vote. (DA-12-03).
9. Projets de délibération.
10. Propositions du Conseil administratif.
11. Questions écrites.
12. Propositions individuelles.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2011

1.1. Correction

1.1.1 Point 7 de l'ordre du jour – page 140

M. Singh demande de terminer son intervention qui comporte un 2^{ème} paragraphe :

M. Singh : pour ceux d'entre vous qui seraient tentés de voter cette motion que je trouve un peu facile, je vous conseillerais d'intervenir auprès de vos groupes au Grand Conseil afin que la loi sur les APM soit changée afin que toutes les communes qui veulent doubler leurs effectifs puissent le faire.

« ...Enfin, pour ceux qui seraient en possession d'une baguette magique permettant de doubler le nombre des candidats qui réussissent toutes les étapes de la sélection afin que toutes les communes puissent doubler leurs effectifs, c'est le moment ou jamais de la brandir vigoureusement. »

Suite à cette modification le procès-verbal est approuvé par 23 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité.

2. Prestation de serment de Monsieur Olivier Delarue, Conseiller municipal, du groupe VI-VE en remplacement de Monsieur Guy Loutan, démissionnaire. (DM-12-01).

M. le Président demande à M. Olivier Delarue de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Delarue : *« Je le promets ».*

Suite au serment de M. Olivier Delarue, la délibération suivante est signée par M. Enrico Castelli, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Jean Villette, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Monsieur Olivier Delarue
Conseiller municipal
du groupe VI-VE*



Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Olivier Delarue entre les mains de Monsieur Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 7 février 2012.

Le serment a été prêté devant l'assemblée par M. Olivier Delarue.

M. le Président précise que M. Olivier Delarue, Conseiller municipal du groupe VI-VE, reprendra les commissions laissées vacantes par M. Guy Loutan selon le tableau déposé sur les places ce soir, soit :

- *Travaux & Bâtiments,*
- *Ad'hoc réorganisation des bâtiments de la Mairie,*
- *Parcs & Promenades, Economie Publique, Emploi, Voirie & Cimetière,*
- *Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21.*

Par ailleurs, M. Philippe Noël s'est proposé de reprendre la présidence de la commission :

- *Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21.*

Le Président demande s'il y a des remarques concernant la nomination de M. Noël à la présidence de la commission d'Urbanisme, Environnement & Développement durable, Agenda 21. Ceci n'étant pas le cas, ce changement de présidence est accepté.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux les courriers suivants :

3.1. E-mail de Mme Muriel Palluat au sujet des spectacles thônésiens

Bonjour,

Depuis 3 ans, je vis à Thônex, commune que j'apprécie de plus en plus.

J'ai profité régulièrement de l'offre des spectacles thônésiens et n'ai pas été déçue de voir alternativement des célébrités comme Patrick Bruel ou Charlie Winston suivies d'humoristes ou de chanteurs de tous les styles musicaux. Quelle richesse dans la diversité !

L'abonnement proposé aux habitants était vraiment appréciable. Une si belle salle de concert où l'on peut se rendre à pied connaissant les problèmes actuels de circulation et de parking en ville de Genève : c'est vraiment appréciable ou plutôt c'était appréciable puisque j'ai appris que cela va prendre fin tout prochainement.

Alors par ce message, ne sachant pas vraiment à qui l'adresser, je voulais d'abord féliciter toute l'équipe qui a œuvré à la bonne réussite de ces soirées. Ensuite je voulais dire mes regrets pour la décision prise d'arrêter là ce bel élan. J'espère que les politiciens qui ont pris cette décision réalisent qu'en ces temps difficiles, la culture permet de s'évader, de rêver, de rire, de partager des émotions.



Que va devenir cette salle à dimension humaine ?

Bien sûr, la culture coûte cher mais je crois qu'elle est indispensable à notre équilibre. Je serais prête à payer davantage mon abonnement comme je pense que les VIP pourraient renoncer à leurs petits fours si cela pouvait permettre de sauver ces spectacles. Je suis consciente que la culture est souvent déficitaire mais d'autres communes continuent à la promouvoir pour le plus grand plaisir des spectateurs. Comment font-elles ?

J'ai pris la peine de vous écrire pour vous dire ma déception, que beaucoup d'amis partagent. Dans l'espoir que mon petit message ne sera pas isolé et que vous réfléchirez au devenir de notre salle communale, je vous envoie mes salutations d'un côté reconnaissantes et de l'autre très déçues !

et la réponse de M. Castelli, Président du Conseil municipal :

Madame Palluat,

J'accuse réception de votre e-mail envoyé le 23 décembre 2011 et reçu personnellement le 28 décembre 2011. Le contenu a retenu toute mon attention et il sera porté à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance, le 7 février 2012.

A titre personnel, je vous remercie pour votre message et comprends votre déception.

Je ne peux pas pour le moment vous communiquer de plus amples détails car les travaux sont en cours et je suis tenu à la confidentialité. Mais sachez que la commune de Thônex et ses représentants élus sont en train de travailler d'arrache-pied pour une culture variée et ambitieuse à Thônex. Notre objectif est que la culture continue d'exister sur notre Commune, une culture digne de la Salle des Fêtes sur laquelle je partage votre avis à savoir une salle belle et à dimension humaine. Quand la nouvelle formule culturelle sera-t-elle mise en place ? Pour cette année encore peut-être, pour 2013 au plus tard nous l'espérons.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

3.2. M. Guy Loutan de l'association CONVIVE, concernant la DR 18379-2 et 18312-1

Messieurs les Conseillers administratifs,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Permettez-nous quelques remarques sur le préavis thônésien à la DR 18379-2 (et 18312-1 proche) dans lequel vous écrivez « *le projet proposé en lui-même n'amène pas de commentaire particulier* ». (11 oct. 2011).

Pourtant ce projet prévoit une barre d'immeuble homogène, monotone et rectiligne le long de François-Jaquier et un second au chemin du Chablais, du type des immeubles de la route de Jussy entre le chemin du Chablais et le chemin de Marcelly, bien loin de favoriser toute ambiance de quartier de qualité !



L'urbanisme moderne, comme du reste l'a bien demandé la résolution communale sur les Communaux d'Ambilly, favorise les critères de diversité de gabarits, d'aspect, d'usage, d'environnement. Tout ce qui permet aux habitants de s'identifier à un lieu, à un paysage différent du voisin. Ce projet nous semble le contraire de ce que l'on met en avant quand on n'est pas seulement promoteur, mais que l'on s'imagine habitant : passer du bon temps dans son lieu de vie, se sentir chez soi et pas seulement dans un bâtiment d'habitations.

Le préavis de Chêne-Bourg qui « *ne souhaite pas la réalisation de bâtiments monolithiques, mais demande de prévoir une volumétrie différenciée... offrir aux habitants une meilleure qualité d'habitat* » nous semble mieux correspondre et plus proche du désir des communiens. (10 oct. 2011).

Le préavis de la SCNP constate le « *sacrifice de la quasi-totalité de la végétation existante* » et demande la « *conservation des arbres importants* » (tilleuls, cèdre), et fait remarquer la « *limitation des capacités de replanter en raison de la réduction importante de la zone de pleine terre* » (15 nov 2011). Les constructions réparties autour de la végétation plutôt qu'à leur place permettraient de mieux marquer l'identité du quartier en lui conservant un certain charme et un peu de son histoire.

Notre association suggère à votre Conseil, devant le développement urbain en route de façon un peu affolante à Thônex, et que tous désirent de haute qualité, que ces préavis puissent faire l'objet d'une discussion en commission d'urbanisme, plus que d'être issus du seul Conseil administratif qui se prononce un peu en catimini, alors que la pratique du DCTI précise « *publique de 30 jours ... le projet est ensuite soumis à la commune pour préavis de son conseil municipal* » (courrier à CONVIVE du 14 nov. 2011). Y a-t-il court-circuitage d'une étape ?

Ne serait-il pas intéressant aussi et de plus grand poids devant l'Etat de donner des préavis communs après discussion entre les communes concernées ?

Dans l'attente de vous lire, et en espérant que vos Conseils pourront tenir compte de ces suggestions à l'avenir, et surtout dans ce cas lors du dépôt des demandes définitives (DD), et lors de chaque étape suivante jusqu'au PLQ, nous vous prions de recevoir, Messieurs les Conseillers administratifs et municipaux, Monsieur le président du Conseil municipal, nos remerciements et salutations respectueuses.

Courrier adressé au DCTI en date du 3 novembre 2011 :

Madame, Monsieur,

Concernant l'objet ci-dessus, voici quelques considérations, critiques et suggestions :

Implantation

Elle nous semble simpliste, ni visionnaire ni imaginative, favorisant l'anonymat, à échelle inhumaine pour une bonne qualité de vie. Dommage pour un quartier et une région si agréable à vivre dans notre Canton !

Ces 2 barres de bâtiments aussi hauts et massifs et rapprochés au Sud provoqueront un « entonnoir à bise » rendant fort inconfortable l'usage des surfaces vertes.

Une étude climatologique doit absolument être effectuée avant toute décision sur cette implantation. Idem sur le problème phonique, en particulier à la rue François-Jaquier, véritable tuyau !



L'orientation Nord-Sud provoquera des ombres portées sur les voisins, particulièrement à la rue François Jaquier, et sur toute la surface verte entre les deux immeubles, surtout au Sud, préteritnant un usage agréable pour les habitants.

Pour une même densité, une orientation Est-Ouest des bâtiments, hauts au Nord et plus bas vers le Sud, ou un grand bâtiment en « U » avec base du « U » au nord descendant en terrasses et ouvert au sud protégerait la zone verte, tout en favorisant le chauffage solaire passif des façades et appartements. Pourquoi pas des « L » horizontaux, longues barres faces à faces, courtes barres parallèles aux rues...

L'avantage d'une telle disposition serait de placer des commerces le long de la route de Jussy, prolongeant Peillonex déjà bien vivante.

Ou encore un lacs de bâtiments plus bas parcourus de ruelles avec place « villageoise » vers le Sud, de hauteur décroissante du Nord au Sud. De même, des gabarits de hauteur décroissante depuis le grand axe de la parcelle vers les rues François-Jaquier et chemin du Chablais. Ceci permettrait de multiplier les terrasses et attiques et à la lumière d'entrer partout avec le moins possible d'ombres portées. De plus ceci favoriserait le chauffage passif des façades, tout en protégeant l'îlot de la bise et du bruit grâce aux constructions Nord, le long de la route de Jussy appelée à recevoir un trafic important.

Dans le cadre d'une réflexion urbanistique plus globale, rappelons que de grands immeubles uniformes (du gabarit du bâtiment existant au Sud du chemin des Deux Communes) sont le plus souvent anonymes et bordés de surfaces vertes monotones et stériles peu accueillantes, si ce n'est pour les chiens. L'entretien des pelouses par les tontes répétées pourrait bien consommer plus d'oxygène que la pousse de l'herbe n'en produit ! (voir le peu d'ambiance autour de la tour du ch. des Deux Communes !) Autant avoir moins de gazon, et une densité au sol plus grande, des bâtiments plus proches et moins hauts, qui permettraient de multiplier les échoppes et petits commerces le long des ruelles.

Ecologie-Environnement

Le chauffage solaire est abordé ci-dessus.

Le projet est en séparatif, mais la gestion des eaux à la parcelle devrait être possible avec le sous-sol de ce quartier, tout en étant un facteur d'agrément et de diversité vivante des surfaces vertes (étang, ruisseau...). Cette zone de villas aux biotopes variés devrait inspirer la gestion future de la verdure dans ce quartier.

Concernant le bruit, le dessous des balcons côté rue devra être insonorisé.

Social

Thônex souffre de l'engorgement automobile et d'incivilités: un environnement varié et vivant favorise le bien être près de chez soi, par ex, avec potagers urbains, bancs, tables, surface de boules,... ce qui diminue d'autant le besoin de fuir chaque week-end et stimule le contact et l'intégration sociale.

Divers

Ce quartier va voir la circulation modifiée, et nous craignons de voir 2 sous- sols (parkings ?). A moins qu'il soit prévu un ferme soutien à l'auto-partage, Mobility, locaux pour jeunes, etc...

Ce sont là quelques idées qui sont en accord avec les critères qualitatifs évoqués pour les Communaux d'Ambilly dans la résolution RA-05-01 votée par le Conseil municipal de Thônex en date du 22 février 2005 et que nous désirons voir reprises pour une application ferme dans les exigences de votre Département.



Notre association a proposé à deux écoles supérieures genevoises de soumettre ce quartier comme objet de travail à des étudiants.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos remerciements et salutations respectueuses.

3.3. Différents courriers de M. Luc Perrin concernant le chemin du Petit Bel-Air

Lettre adressée aux Présidents des Conseils municipaux de Chêne-Bourg et de Thônex :

Messieurs les Présidents,

Je vous envoie ci-joint une lettre de mon beau fils a adressé en date du 1^{er} novembre 2011 aux maires des communes de Thônex et Chêne-Bourg (lettre restée sans réponse, de plus le maire de Thônex que nous avons essayé d'atteindre par téléphone à de nombreuses reprises n'est jamais disponible pour nous). J'ai donc écrit moi-même aux maires des deux communes, (ensemble des lettres citées en annexe)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir mettre le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil municipal afin qu'une réponse nous soit envoyée.

A noter toujours dans ce contexte que de nombreux riverains du chemin du Petit Bel Air ont demandé depuis des années, en vain, que ce chemin soit réservé aux riverains plutôt que de servir comme axe privilégié de la circulation des pendulaires transfrontaliers. Merci aussi de vous pencher sur ce problème. S'il est nécessaire d'envoyer une pétition signée des habitants riverains pour obtenir satisfaction, cela sera fait.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces requêtes, veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

M. Castelli : une réponse a été donnée à M. Perrin par l'intermédiaire du Conseil administratif

3.4. Courrier du 18 décembre 2011 adressé au Président du Conseil municipal, M. Enrico Castelli, concernant le plan directeur cantonal et le plan directeur de la commune de Thônex

Monsieur le Président,

Je fais partie des nombreux citoyens de Thônex qui ont déposé plainte contre le plan directeur cantonal et celui de la commune de Thônex.

Je vois que nous ne sommes pas seuls car un grand nombre de communes dont celle de Chêne-Bourg et celle de Chêne-Bougerie ont fait de même.

Notre commune s'est distinguée en ne faisant qu'un refus formel rapidement retiré et a accepté entre autres la construction d'une semi-autoroute en plein quartier villa sans jamais ouvrir de véritable débat, ceci au mépris de la santé des riverains alors qu'il existait d'autres solutions plus économiques et que la commune aurait pu demander comme l'a d'ailleurs obtenu la commune de Vésenaz, le creusement d'un tunnel pour la traversée de Thônex.



Il faut noter d'ailleurs que Thônex et les fameux Communaux d'Ambilly ne bénéficieront pas d'une desserte par le CEVA, un bel exemple de politique prédictive mais il y aura de multiples lignes de bus qui justifieront la construction d'une semi-autoroute et le détournement sur celle-ci du trafic empruntant la rue de Genève, une vraie catastrophe de plus d'un coût considérable.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ces données, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

M. Castelli : ce courrier est annexé de divers articles de presses et lettres que je n'estime pas nécessaire de lire ici. Toutefois, si quelqu'un souhaite en prendre connaissance je peux vous les transmettre.

3.5. Mme Eva Saro-Nydegger, responsable de projet de la Fondation Images et société

Concerne : Nos activités de « décod'image » santé, bien-être et « manipub tabac-alcool » en lien avec votre commune

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Les ateliers de décodage des images médias que nous offrons portent sur des questions de santé, alimentation, bien-être et estime de soi. Nous abordons également la « manipub tabac-alcool » et parlons consommation avec les jeunes et leurs accompagnants, en présentant des visuels anciens et récents (images fixes et clips).

Le DIP et le Service santé de la jeunesse, ainsi que la FAS'e à Genève, de même que Suisse Balance et Jeunesse et médias à Berne connaissent bien les aspects pionniers de nos ateliers 60 à 90 minutes et de nos conférences-débat. Car notre approche suscite de nombreux déclics chez les participant-e-s et renforce le travail des professionnel-le-s de la santé et de la jeunesse.

Nous pouvons organiser quelques ateliers et conférences-débat gratuitement sur le canton de Genève, grâce au soutien de Suisse Balance, l'organe relais de l'Office fédéral de la santé -qui a sélectionné notre travail pour Genève et la Romandie et en raison du soutien du Fonds de prévention des toxicomanies de l'Etat de Genève.

Notre travail s'adresse aux jeunes et à leurs accompagnant-e-s (parents, enseignant-e-s, animateurs-trices). Dans ce contexte, nous aimerions pouvoir rencontrer les personnes concernées par nos thématiques, afin de voir ensemble comment diffuser notre offre dans votre commune. Nous pensons en particulier aux personnes liées aux affaires sociales, à la santé et à la jeunesse, de même qu'à la culture, puisque nous entrons en matière par les images.

En vous remerciant d'avance de votre aimable attention à ces lignes, nous espérons recevoir prochainement de vos nouvelles et tout en restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

et ma réponse adressée à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Ecoles & Jeunesse et Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des Ecoles & Jeunesse :



Monsieur le Conseiller administratif délégué à la Jeunesse, cher Pascal,
Madame la Présidente de la Commission Ecoles et Jeunesse, chère Jacqueline,

Veillez trouver ci-joint un courrier qui m'a été adressé en tant que Président du Conseil municipal.

Je trouve les activités proposées par la fondation Images et société extrêmement d'actualité concernant les problématiques liées à l'alcool et au tabagisme des jeunes mais aussi à la santé en général. Les travailleurs sociaux hors-murs mais aussi les moniteurs et animateurs du Centre de Loisirs ne cessent de nous rappeler les problèmes de l'alcool des jeunes. Sans parler des faits divers rapportés par la presse ou entendus dans nos entourages.

En vue de la prochaine Commission Ecoles & Jeunesse du 23 février 2012, serait-il possible d'auditionner la responsable du projet afin qu'elle présente aux commissaires la fondation et ses projets et de voir quelles synergies pourraient être mises en place dans les classes de Thônex, au Centre de Loisirs ou encore avec les TSHM (Travailleurs sociaux hors murs)?

En vous remerciant d'avance pour l'attention portée à ma demande, je vous adresse, mes amicales salutations.

3.6. Editions Chênoises

Les Editions Chênoises présenteront lors d'une conférence de presse le mercredi 8 février 2012 à 17h. au foyer de la salle Point Favre, le 3^{ème} prix littéraire Chênois : « *Jaimie, Petit Homme aux couleurs des eaux* » de Laura Etienne.

3.7. A 23h. nous passerons au point 10 de l'ordre du jour : « Propositions du Conseil administratif ».

4. Communications du Conseil administratif

4.1. M. Philippe Decrey, Maire

4.1.1 TPG

Le Conseil administratif va renouveler le financement des nouveaux abonnements TPG en 2012.

4.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

4.2.1 Fibre Optique

Le 30 janvier une séance publique a été organisée avec les Services Industriels à la salle des fêtes en collaboration avec la commune de Chêne-Bourg. Cette réunion a connu un grand succès auprès de la population qui a pu recevoir des informations précises sur ce projet.

Dans le courrier qui nous a été adressé suite à cette séance, les Services Industriels nous informent qu'ils ne manqueront pas de nous tenir au courant de l'avancée de ce projet. Ce qui est une bonne nouvelle.



4.2.2 Fondation pour le logement

Le Conseil de fondation a procédé à la nomination de membres par cooptation. Les personnes élues sont les suivantes :

- M. Stephen Knörr,
- M. Philippe Demierre,
- M. Guy Verneret.

4.2.3 Service technique

J'ai le plaisir de vous présenter notre nouvel ingénieur-civil en la personne de M. Victor De Oliveira qui a débuté son activité au sein de l'administration le 1^{er} février.

M. De Oliveira, né en 1972, a commencé sa carrière auprès de plusieurs bureaux d'ingénieurs avant de rejoindre le TCS (Touring Club Suisse) où il a officié pendant une dizaine d'années en qualité d'ingénieur des transports et de la mobilité.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

4.3. M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif

4.3.1 Ecoles

La réorganisation des écoles sur le plan cantonal fait que nous passerons de 4 à 2 directeurs d'écoles à la prochaine rentrée. Mme Magali Peyron étant déjà directrice au Bois-Des-Arts ainsi qu'à Adrien-Jeandin, il faudra voir ce qu'il adviendra dans les écoles Marcelly-Tronchet et du Pont-Bochet.

4.3.2 Potagers urbains

L'inauguration se tiendra le samedi 12 avril 2012. A cette occasion des manifestations seront prévues et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant.

5. Rapport des commissions

La parole est passée aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

5.1. M. Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des rapports suivants :

Séance du 10 janvier 2012 :

La Commission des Finances s'est réunie le 10 janvier 2012 en présence de M. Pascal Uehlinger.

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2011 à l'unanimité moins 1 abstention, la commission a immédiatement passé au principal point à l'ordre du jour, à savoir la « Demande d'une enveloppe budgétaire pour le financement du déficit d'une saison culturelle ».



M. Pascal Uehlinger informe qu'il s'est entretenu avec M. Philippe Decrey au sujet de la façon de procéder. Il a été décidé de passer d'abord en commission des Finances. Le Conseil administratif estime qu'il faut une enveloppe budgétaire d'au moins CHF 250'000,- (financement du déficit) afin de pouvoir proposer une saison culturelle intéressante, soit une dizaine de spectacles genre « show business » et 10 spectacles de proximité.

M. Pascal Uehlinger distribue un tableau « Evolution des comptes de l'activité culturelle de 2006 – 2011 » avec des coûts nets variant de CHF 481'000,- à CHF 724'000,- par an.

Le Président rappelle qu'un budget de CHF 214'000,- a été refusé au printemps dernier et fait appel à de la retenue.

Lorsque la question de la structure est posée, M. Pascal Uehlinger répond que cela est prématuré et que le déficit à voter est une somme globale qui comprend tout ! Le fonds culturel sera dissout à fin 2012.

Deux personnes ont plaidé en faveur d'une somme plus élevée, mais M. Philippe Decrey a des connexions lui permettant d'affirmer que le chiffre de CHF 250'000,- est correct et permet de faire quelque chose de bien, selon M. Pascal Uehlinger. Il rassure les commissaires et précise qu'il faudra démarrer la saison culturelle quand le programme sera prêt.

Le Président met alors la demande d'une enveloppe budgétaire de CHF 250'000,- pour le financement du déficit d'une saison culturelle.

Au vote : La proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 26 janvier 2012

Le procès verbal de la séance du 10 janvier 2012 est accepté par 11 oui et 2 abstentions.

Ensuite, sous point 3) Motion déposée lors de la séance du Conseil municipal du 27 septembre 2011 intitulée : « Pour la création d'un règlement unifié en matière de subventions octroyées par le Conseil municipal ».

M. Pascal Uehlinger informe qu'il a contacté d'autres communes et que très peu disposent d'un tel règlement. La Mairie a néanmoins préparé un tel projet qui était joint à la convocation.

Un commissaire remercie l'administration et le Conseil administratif d'avoir travaillé dans le sens de la motion.

Un débat nourri s'engage sur la nécessité d'un troisième règlement, après celui concernant l'aide aux œuvres sociales et l'aide humanitaire à l'étranger. Les commissaires ne voient pas comment les fusionner en un seul document.

La pratique administrative la plus répandue consiste en une demande, accompagnée d'un bilan avec pertes et profits, d'un rapport d'activité et d'un budget ce qui rend caduque la nécessité d'un règlement. En outre, il faut une certaine souplesse pour des cas particuliers. Finalement, tous les commissaires se rallient à cette proposition, à savoir : renonciation au règlement demandé, la pratique administrative étant suffisante.

Au vote : Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Divers : M. Pascal Uehlinger informe qu'il y aura un dépassement de 15% concernant les travaux à la piscine de Marcelly (tuyauterie etc.)

La séance est levée à 20h49.



5.2. M. Zaugg, Président de la commission de la Culture donne lecture du rapport de la séance du 17 janvier 2012 :

- 1) le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011 est approuvé par 8 oui et 2 abstentions.
- 2) Avenir des saisons Culturelles à Thônex :
 - a) proposition au vote de l'entrée en matière concernant Opus One avec un découvert d'une hauteur de CHF 250'000,-
La proposition est acceptée à l'unanimité
 - b) Proposition de l'entrée en matière par l'engagement d'un délégué culturel avec contrat de droit privé :
La proposition est acceptée par 10 oui et 2 abstentions
 - c) Plusieurs propositions du groupe de M. Haldimann ont été abordées, dont :
 - spectacles showbiz,
 - concerts régionaux et dans un rayon plus large,
 - expositions,
 - activités par des enfants et adolescents (ex. Lanterne magique),
 - création d'une bibliothèque publique sur les Trois Chêne
 - étude valaisanne de la Maison Gubler afin d'organiser des évènements autres frontières...
- 3) Divers
 - a) Théâtre-Cirque
La subvention demandée par le Théâtre-Cirque est accordée.
 - b) Comité des fêtes
Il a été demandé au Conseil administratif de joindre la liste des membres de ce Comité.
 - c) Il sera procédé à l'audition du chœur « Arte-Musica » et de « l'Orchestre des 3 Chêne » au printemps.
 - d) CCCC
Concernant le cycle de conférence, Thônex ne versera pas de subvention.
 - e) Graveson
Il est rappelé aux Conseillers municipaux de renvoyer leur bulletin réponse concernant cette sortie qui se déroulera au mois d'avril

5.3. M. Dupraz, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, donne lecture du rapport de la séance du 19 janvier 2012 :

La commission s'est réunie le 19 janvier en présence de M. Claude Détruche, Conseiller administratif.

- 1) *Saisis du projet de construire une halle de curling au Centre sportif intercommunal de Sous-Moulin, les commissaires ont pris connaissance de divers documents à ce propos.*

La halle s'élèvera entre la patinoire et le parking collectif. Sa construction et son fonctionnement seront entièrement couverts par le Curling Club de Genève, de sorte qu'il s'agira d'une opération blanche pour les trois communes partenaires du CSSM.

La production de glace, qui demande beaucoup d'énergie, sera synergisée avec celle de la patinoire, les frais étant répartis selon la consommation de chacun des deux partenaires.

Le Curling Club jouit d'une excellente réputation dans le milieu du curling, il compte quelque 200 membres actifs et un mouvement junior de 50 jeunes. La halle sera réservée aux membres du Curling Club. Il y aura possibilité pour les jeunes de la région de s'initier à ce sport, dans le cadre des activités sportives des écoles.



A l'unanimité, la commission a donné un préavis positif au projet. Celui-ci doit être suivi d'une décision du Conseil intercommunal du CSSM, puis ce sera au Conseil municipal des trois communes de se déterminer.

- 2) *Dans les « divers », les commissaires apprennent que l'installation d'un nouvel éclairage au stade de football des Trois-Chênes est suspendu. Un écart considérable entre le crédit, voté par notre commune, et la probable réalisation a été décelé par la commune de Chêne-Bourg, qui a stoppé la procédure. Le dossier reviendra probablement devant notre Conseil.*

Par contre, le crédit voté pour le nouveau terrain synthétique a été validé par Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries devant encore se prononcer.

Pour terminer, il est souligné l'excellente tenue de notre équipe de volley-ball, un sport d'équipe spectaculaire que je vous invite tous à aller voir pour encourager nos joueurs.

5.4. M. Forte, Président de la commission Sociale, donne lecture du rapport de la séance du 31 janvier 2012 :

1. Audition « Association lectures partagées »

L'association « lectures partagées » s'occupe de bibliothèques et de ludothèques en Colombie. Elle nous a présenté un projet qui s'étale sur environ 3 ans et la commission a décidé par 5 oui et 4 abstentions de le soutenir par un financement de CHF 3'000.— par le compte « aide humanitaire »

2. Audition « Action Trois Chêne pour l'emploi »

Nous avons également auditionné les représentants de l'Action Trois Chêne pour l'emploi qui nous ont présenté leurs activités en faveur des personnes en recherche d'emplois. Cette présentation a été très utile compte-tenu du début de la législature.

6. Demande d'un crédit d'étude de CHF 45'000,- en vue de la création d'un funérarium au cimetière. Discussion. Vote. (DA-12-01).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué à la commission des Parcs & Promenades, Voirie & Cimetière donne des précisions sur cette demande de crédit :

Vous avez tous reçu un exposé des motifs établi par le service technique communal à ce sujet. La volonté du Conseil administratif est très claire ; il s'agit de renvoyer cet objet afin que l'on en débattenne de manière approfondie. En effet il ne s'agit pas uniquement de bâtir un funérarium mais d'assurer la continuité de l'amélioration et de l'embellissement de notre cimetière, notamment en ce qui concerne le bâtiment principal, les sanitaires, les voies d'accès etc...

Il s'agit donc d'une réflexion générale dans laquelle a été inclus le projet de funérarium qui répond à une demande émanant d'associations et de communiers car il n'existe rien de semblable dans notre région.



M. Villette fait la déclaration suivante au nom du groupe MCG :

Mesdames, Messieurs,

J'adresse mes remerciements au service technique de la Mairie pour la qualité de l'avant-projet du 27 janvier 2012 présenté aux Conseillers municipaux.

Sur la question de fond : cette construction répond-elle à un besoin de situation critique du type « Les autres installations cantonales sont saturées, vétustes et il devient urgent d'anticiper la construction d'un nouveau funérarium » ? La réponse est « non » il n'en est rien. Sur le Canton, les funérariums ne sont de loin pas à la limite de saturation, les spécialistes le confirment. Si le besoin, reste encore à démontrer, de construire un funérarium pour les habitants des trois communes, il n'en reste pas moins évident que la commune de Thônex ne devrait pas seule se lancer dans un tel investissement, sa seule population ne le justifiant tout simplement pas.

Quant aux coûts d'exploitation, il faut savoir qu'ils sont importants, dûs notamment au fonctionnement quasiment permanent des groupes réfrigérants. L'aspect énergétique est donc prépondérant. Qui paiera la facture ?

Alors que nous cherchons la maîtrise des charges communales, les groupes froids du funérarium de Thônex vont fonctionner à vide quand les installations des pompes funèbres Murith, au cimetière de St Georges, ainsi qu'aux Pompes funèbres de Genève fonctionnent en parallèle à mi-régime ? Cela se traduira par un gaspillage énergétique important, une augmentation des coûts d'investissement et des charges d'exploitation.

Il faut aussi dire que lors d'un décès, cette possibilité de recueillement proposée par les pompes funèbres, existe déjà et répond aux souhaits des familles et amis du défunt. Tout cela existe donc de façon bien organisée ; je crains alors une nette sous exploitation des installations.

Pour le groupe MCG, je recommande de voter NON à cette demande de crédit.

Merci Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.

M. Forte : il s'agit là de voter un crédit d'étude mais au vu de la déclaration de M. Villette on peut se demander s'il ne faudrait pas lui verser directement la somme car il semble avoir déjà effectué l'étude ! Cela dit le groupe PDC désire aller de l'avant afin d'avoir des réponses pertinentes lorsque nous serons en possession d'un projet qui nous permettra d'avoir des coûts affinés pour ce type d'installation.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 22 voix « pour » et 3 voix « contre ».*

Mme Jaquet : si j'ai bien compris, nous devons accepter ce crédit d'étude et ensuite une discussion se fera en commission. Je n'ai pas fait de recherches aussi approfondies que M. Villette sur ce sujet mais je suis sûre d'une chose, c'est que la proximité de ce type d'installation est très important pour les familles et cela doit passer avant les problèmes énergétiques ceci d'autant plus qu'il y a bien d'autres endroits où du gaspillage existe mais on n'en fait pas cas.



M. de Sainte-Marie : quelques rebondissements suite aux propos que nous venons d'entendre. J'avais également été surpris par la proposition de M. Détruche concernant le renvoi en commission mais l'intervention de Mme Jaquet conforte la position des groupes socialistes et VI-VE de renvoyer cette demande de crédit d'étude en commission sans la voter car CHF 45'000,- représente tout de même une certaine somme. M. Villette semble avoir déjà étudié en partie ce sujet et nous avons un excellent dossier concernant l'implantation du bâtiment établi par le service technique. En revanche c'est le flou total concernant la nécessité et le besoin de réaliser un funérarium sur la commune de Thônex. Donc avant de s'engager pour une somme de CHF 45'000,-, une discussion en commission est nécessaire.

M. Forte : renvoyer un crédit d'étude en commission n'a pas de sens ! En cas de refus le Conseil administratif peut venir en commission avec des arguments afin présenter une nouvelle demande après avoir prouvé qu'une telle construction est utile pour notre Commune. Le crédit d'étude demandé ce soir nous permettra d'avoir bon nombre d'éléments concernant ce type de construction ainsi que des renseignements détaillés concernant les frais et contraintes qui en découlent pour son fonctionnement. Ce n'est pas le but de discuter d'un crédit d'étude en séance plénière alors je vous invite simplement à le refuser.

Mme Jaquet : M. de Sainte-Marie, en parlant de la proximité je vous rappelle que vos groupes ont demandé que la culture soit communale et non décentralisée. Il en a été également de même lors d'une discussion concernant la création d'une bibliothèque. En somme on doit tout avoir à Thônex !

Mais en ce qui concerne nos personnes décédées cela n'a aucune importance de les mettre à l'autre bout du Canton ! Et bien je suis désolée je ne suis pas d'accord avec cette position ! Les morts sont aussi importants que les vivants, si ce n'est même plus.... Je maintiens donc que beaucoup de personnes seraient soulagées de pouvoir venir se recueillir au cimetière sans devoir se déplacer dans divers points du Canton, d'autant plus que certaines personnes ressentent le besoin d'y aller plusieurs fois par jour.

M. Knörr, fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Pourquoi investir CHF 45'000,- dans un bâtiment qui, à l'exception des lieux d'aisances, ne sera que rarement utilisé ?

A quoi reconnaît-on le degré de civilisation d'une société ? A ses arts, ses lettres, ses libertés mais aussi au respect qu'elle témoigne à ses disparus et leurs proches.

Après l'aménagement du jardin du souvenir, ce crédit s'inscrit dans la continuité. Le groupe UDC votera favorablement cette dépense, tout en veillant à ce que l'aménagement des salles de recueillement garde une sobriété interconfessionnelle.

M. de Sainte-Marie : avant de se prononcer sur la faisabilité d'un crédit de construction nous aimerions connaître la nécessité d'une telle réalisation avec des chiffres à l'appui concernant ce sujet pour l'ensemble du Canton afin d'avoir une argumentation plus fournie.



M. Forte : à entendre certains propos autour de cette table on a l'air de penser que nous sommes tous des croque-morts en puissance et avons une grande connaissance en la matière ! Cependant ce n'est pas le cas et nous devons faire appel à des spécialistes ce qui n'est pas gratuit. Donnons donc au Conseil administratif les moyens de nous présenter une étude complète sur ce sujet afin d'obtenir les réponses aux questions soulevées.

- M. Détruche : il faut malheureusement prendre connaissance d'une statistique : dans les Trois Chêne il y a 350 décès par an. Nous pensons donc que le besoin est justifié, ensuite les questions de besoins énergétiques et le fonctionnement de ce funérarium seront connus par l'étude demandée. Je profite de vous préciser que nous n'allons pas dépenser jusqu'au dernier franc pour vous présenter un résultat.

M. Dupraz : je veux juste profiter de ce débat pour vous informer qu'il existe une crypte sous l'église catholique de Vézenaz qui a été construite il y a quelques années. Il y a donc des corps qui reposent en ce lieu qui est largement utilisé par les personnes de la région et des communes avoisinantes.

- M. Détruche : c'est tout à fait exact mais c'est réservé aux habitants de Collonge-Bellerive.

M. Villette : je n'ai pas la science infuse, j'ai simplement pris contact avec les services compétents en matière d'énergie et je vous invite à en faire de même notamment avec les collaborateurs du service ScanE de l'Etat de Genève qui sont spécialistes des questions énergétiques et des climatisations. Ceux-ci sont tout à fait disposés à donner les informations nécessaires au nouvel ingénieur-civil récemment engagé par notre Commune.

Je réitère donc ma proposition de construire cet équipement pour les Trois-Chêne plutôt que pour Thônex uniquement.

M. Constantin : autour de cette table il n'y a visiblement pas grand monde qui se rend au cimetière. Il suffit d'y faire un tour pour se rendre compte que le bâtiment qui se trouve à gauche en rentrant tombe en ruine et que les sanitaires sont insalubres. Votons donc ce crédit d'étude et ensuite nous aurons tout loisirs de décider le nombre de chambres mortuaires qu'il conviendra de faire dans le funérarium.

- M. Uehlinger : pour information le nombre de décès sur Genève s'est élevé à 3.195 en 2009, 3.214 en 2010 et 3.037 en 2011. Les chiffres donnés par M. Détruche pour les Trois-Chêne entrent donc dans cette moyenne et sont réalistes.

En ce qui concerne l'éventuelle synergie que l'on pourrait trouver avec d'autres communes dans le cadre de ce projet, elle est à réfléchir dans le cadre de l'étude.



Enfin au niveau énergétique il faut savoir qu'un funérarium fonctionne au contraire d'une habitation, lorsqu'il fait froid on dépense moins d'énergie et vice-versa en été mais il ne faut pas négliger la piste des panneaux solaires qui pourraient accumuler de l'énergie pour le refroidissement dans les périodes particulièrement chaudes. Une étude à ce niveau devient nécessaire et nous savons que nous pouvons apporter quelque chose à nos communiens voire à nos voisins.

M. Villette : je tiens à préciser que j'habite au chemin des Cyprès qui se trouve juste à côté du cimetière et j'ai malheureusement déjà beaucoup d'amis qui se trouvent à cet endroit. Donc, je vous rassure : je fréquente le cimetière de même que les funérariums du canton. Dernière petite précision le cabanon en état de délabrement dont on nous parle ce soir est une cabane « à boire des verres », donc le besoin serait de rénover le cabanon « à boire des verres » car les sanitaires ne sont plus ou moins pas utilisés. Je réitère donc ma proposition de ne pas voter ce crédit d'étude.

M. Noël : je suis sensible à un certain nombre d'arguments développés ce soir, notamment sur la question de proximité et la possibilité de se rendre auprès de défunts sans traverser le Canton. Je pense également que ce projet devrait avoir un but intercommunal étant donné qu'une demande semble exister à ce sujet. Je remercie M. Uehlinger de nous avoir parlé de la possibilité d'utiliser des énergies renouvelables. Donc, quelle que soit la décision qui va être prise ce soir, ce projet devrait se faire avec d'autres communes et surtout avec les communes chénoises. Ceci aurait déjà dû être réfléchi avec le projet qui est présenté ce soir.

- M. Decrey : peut-être que M. Villette se rend souvent au cimetière mais je ne pense pas qu'il ait exercé le métier de fossoyeur et le travail que ça représente. Notre équipe a un travail pas évident à effectuer et si un jour vous devriez le faire vous ne tiendriez pas propos que vous tenez ce soir.

M. Villette : et vous, vous l'avez fait M. Decrey ?

- M. Decrey : oui, j'ai déjà fonctionné comme fossoyeur et je sais de quoi il s'agit !

« ... »

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 15 voix « pour » 9 voix « contre » et 2 abstentions.*

La discussion est ouverte :

Mme Dietrich : pourquoi ces CHF 45'000,- ne se dépensent pas pour un projet intercommunal avec Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries ?



M. le Président : pour l'instant c'est la commune de Thônex qui vote ce crédit d'étude, dans un second temps, soit lors du vote de crédit de construction, nous pourrions demander à ce que des partenariats soient tissés avec d'autres communes mais il s'agit là d'une hypothèse.

La parole n'étant plus demandée, M. Fabiano Forte, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le Conseil municipal souhaite étudier la faisabilité de réalisation d'un funérarium au cimetière tout en profitant de ce projet pour mettre à disposition de la population de nouveaux locaux sanitaires en remplacement de ceux existants qui sont très vétustes,
- Attendu qu'à ce jour la seule possibilité qui est offerte aux habitants de Thônex et plus généralement aux communes de la rive gauche est d'utiliser les installations existantes du cimetière de Saint-Georges,
- Vu l'avant-projet sommaire établi par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 45'000,- en vue de la création d'un funérarium au cimetière.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 45'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

Au vote :

- *Le projet de délibération est accepté par 17 voix « pour », 3 voix « contre » et 5 abstentions, soit à la majorité.*

7. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000,- en vue de la préparation d'une demande de crédit, dans le cadre des marchés publics, pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers. Discussion. Vote. (DA-12-02).

M. Philippe Decrey, Maire et Conseiller administratif délégué à la commission du Service du feu donne des explications sur cette demande de crédit :



Nous avons eu une réunion de la commission du feu au centre d'intervention. La compagnie nous a présenté son organigramme ainsi que l'inventaire de son parc de véhicules et une liste vous a été remise avec l'ordre du jour de ce soir. La commission a voté à l'unanimité pour que nous présentions un projet de remplacement du camion tonne-pompe passant, vu le coût, par une procédure de marchés publics. Il a été également demandé au Conseil administratif de présenter un projet pour le remplacement d'une motopompe qui date de 1964 et dont on ne peut plus assurer l'entretien car on ne trouve plus de pièces. Nous reviendrons ultérieurement avec une demande de crédit allant dans ce sens.

M. Stephen Knörr, vice-président de la commission du Service du feu en remplacement de M. Enrico Castelli, Président du Conseil municipal, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 24 janvier 2012 :

La commission de la Circulation a siégé le 7 février 2012 au bâtiment du service du feu de Thônex en présence de M. Decrey, Maire, du Commandant Angel Mato et des officiers de l'Etat-major.

Sous point 1) de l'ordre du jour figure la présentation de l'organisation de la Compagnie thônésienne, avec une attention particulière sur l'organigramme de la compagnie et la situation du parc des véhicules.

La Compagnie est à sa tête composée d'un Etat-major de 6 officiers dirigés par le Commandant Mato. Chaque officier est en charge d'un domaine particulier tel que la gestion des locaux et véhicules, des protections respiratoires ou encore des effectifs et équipements personnels. Au niveau opérationnel, la Compagnie est structurée en deux sections. Chacune est menée par un chef de section qui, en collaboration avec des sous-officiers, prépare et conduit les exercices ou mène une intervention. A ce jour, la Compagnie dispose d'effectifs suffisants pour effectuer ses missions malgré des difficultés au niveau du recrutement. Quant au bâtiment et ses différents locaux, ils satisfont parfaitement les besoins et souhaits de la Compagnie.

Le parc des véhicules, présenté de manière extrêmement claire et professionnelle par le Lieutenant Imstepf, est actuellement composé des éléments suivants :

- *Une Honda HRV, voiture de tourisme utilisée comme véhicule de piquet par les officiers.*
- *Un Mitsubishi L200, un pick-up 4x4 utilisé comme véhicule tracteur.*
- *Un Renault Midlum, un camion-berce employé pour le transport du matériel.*
- *Une Chevrolet Sport Van 30, un fourgon multi-usages mais surtout utilisé pour le transport d'hommes.*
- *Un camion tonne-pompe, véhicule de première intervention et pièce maîtresse lors de la plupart des interventions de par son réservoir, sa rapidité et sa puissance de jet.*
- *Deux motopompes, employées notamment pour évacuer l'eau et/ou augmenter la pression de cette dernière.*

Chacun de ces véhicules présente des caractéristiques, des âges et des utilisations différents. Certains sont vétustes voire dangereux d'emploi et devraient être remplacés à court terme. Lors de la séance, il est demandé qu'un tableau récapitulatif du parc des véhicules et un échancier soient remis aux Commissaires afin d'avoir une vue globale de la situation. Ce document vous a été remis pour le Conseil municipal de ce soir.

Au cours des discussions, il ressort que le camion tonne-pompe, de par son importance stratégique, ses capacités techniques et sa vétusté, devrait être remplacé dans un délai restreint. Le prix de l'éventuel achat exige de passer par une procédure d'achat pour les marchés publics (AIMP).



Au vote, la commission accepte à l'unanimité la proposition de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal une demande de crédit en vue de la préparation d'une demande de crédit pour l'achat d'un camion tonne-pompe dans le cadre des marchés publics. Il est souhaité que cet objet soit renvoyé en commission.

La séance est levée à 20h.35.

M. Dupraz : les groupes socialistes, Les Verts, Vivre à Thônex (VI-VE) entreront en matière sur cet objet mais demanderont le renvoi en commission. Nous nous exprimerons plus tard à ce sujet.

M. Villette fait la déclaration suivante au nom du groupe MCG :

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les membres de la commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile pour la qualité des débats menés avec les représentants de la caserne des pompiers ainsi, bien sûr, que les membres de l'État major ayant participé aux discussions.

Après une lecture attentive du procès verbal de ladite séance du 24 janvier dernier, je me suis mis à dresser une courte synthèse synoptique des points forts/points faibles de la situation actuelle afférente au camion tonne-pompe très vétuste, et cela à partir des opinions exprimées par nos collègues du Conseil municipal.

Le camion tonne-pompe est donc un véhicule d'occasion acheté au SIS.

Parmi les points forts on peut noter :

Un gros réservoir, jet d'eau puissant, 4 roues motrices. La tonne-pompe se rend sur place à chaque 2^{ème} alarme émanant du SIS,

Si les effectifs thônésiens s'avéraient insuffisants, le SIS interviendrait. Le budget rétrocédé au SIS pour Thônex s'élève à CHF 700'000,- !

Si un accord intercommunal en matière de pompier existe, sur quoi porte t-il ? J'invite donc le Conseil administratif en charge de soumettre copie de cet accord au Conseil municipal pour une meilleure compréhension de la problématique communale. Dans le cas où notre camion tonne-pompe viendrait à être soudainement hors service, sur appel du SIS, les autres communes, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries pourraient suppléer à cette déficience.

Le système de communication Polycom se profile pour être le système de communication de demain.

Voici les points faibles :

La limite d'intervention sur site est de 4 minutes et il n'atteint pas plus que le 2^{ème} étage d'un immeuble.

Trois casernes de pompiers bien équipées qui semblent travailler chacune de leur côté, induisent des coûts extrêmement élevés, coordination manquante. La cour des comptes, dans son rapport du 23 mai 2011 a demandé à ce que les 3 communes travaillent ensemble.

Aucun accord avec les communes françaises limitrophes. Tout est différent, interaction impossible, tout le monde travaille de manière différente et le matériel n'est pas compatible.



Les habitants de notre commune ne comprendraient pas ou mal que l'achat d'un camion approchant un coût de CHF 500'000,- ne soit pas solidement appuyé par un catalogue de prestations rendues à la population justifiant un tel investissement.

La problématique actuelle posée par le remplacement du camion tonne-pompe n'est pas la dernière à prendre en compte par le Conseil municipal, la motopompe va rapidement suivre.

Nous ne pouvons pas, chaque fois, trouver une échappatoire pour ignorer les recommandations de la Cour des comptes et invoquer des prétextes de non collaboration avérée des autres communes.

La sécurité incendie dépasse largement les limites des frontières communales, comme le souligne le rapport de la Cour des comptes précité à la page 3, nous ne pouvons pas, seuls, assurer cette compétence. Une réflexion opérationnelle portant sur les risques cantonaux est indispensable, nous avons besoin de la complémentarité des rôles, des fonctions et des machines sous l'égide cantonale du SIS. C'est donc naturellement que notre problème, aujourd'hui, c'est aussi celui de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries ; nous aurons peut-être un jour besoin d'eux, comme eux besoin de nous.

Le rapport mentionne encore, je cite : « *le commandement s'effectue selon la bonne volonté des divers acteurs engagés, et qui peut parfois faire l'objet de divergences* ».

Le groupe MCG recommande :

De refuser ce crédit de CHF 5'000,- et propose de voter à bulletin secret la constitution d'un groupe de travail intercommunal portant notamment sur l'opportunité des achats de véhicules du Service du feu et d'Intervention à l'instar du Conseil Intercommunal du CSSM.

De s'adjoindre les compétences d'un membre du SIS dans ce groupe en tant que Conseiller, coordinateur et Médiateur, et de tout autre compétence susceptible de dynamiser la construction d'un corps de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne. L'objectif affiché étant de trouver ensemble une solution techniquement efficiente et performante à tout point de vue pour le bien de la population. L'article 6 de la LPSSP (Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers) indique que les communes peuvent sous forme de regroupement intercommunal convenir d'assumer certaines responsabilités en commun.

À nos autorités d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de toutes les instances compétentes communales et cantonales pour assurer la bonne marche de la mission assignée au service du feu et d'intervention de Thônex, à savoir l'indisponibilité temporaire, le cas échéant, du véhicule tonne-pompe vétuste de Thônex, et favoriser ainsi l'interopérabilité entre les corps de sapeurs-pompiers des Trois-Chênes.

Un rapport détaillé et complet de la part du service du feu de Thônex portant sur les interventions dudit camion tonne-pompe durant les 5 dernières années :

- Qui sollicite l'intervention du service, dates et typologie d'interventions ?
- Lieu d'interventions, avec rapport final et conclusions de l'intervention, mention des éléments pertinents pouvant servir de fil rouge lors de prochaines interventions

M. Forte : est-il possible de demander le vote à bulletin(s) secret(s) sur une entrée en matière ?

- M. le Président : selon le règlement du Conseil municipal le vote à bulletins secrets ne peut se faire que pour les élections.



- M. Decrey : M. Villette n'a pas l'air de connaître les droits et obligations de la commune en matière de service du feu. La loi nous oblige à avoir une compagnie de sapeurs-pompiers qui doit remplir une mission. Si la compagnie ne peut pas remplir sa mission nous devons nous en référer à la Sécurité civile.

J'aimerais rappeler que l'année dernière la compagnie est intervenue une centaine de fois dans le cadre du concept « pompiers XXI » avec des missions très claires à assumer la nuit en cas d'incendies ou d'inondations, ceci en première ligne.

Le rapport de la Cour des comptes a été établi suite à la mise en place du concept « pompiers XXI » afin de faire le point sur cette organisation par rapport à l'ancien mode de fonctionnement. Huit communes ont été auditionnées, dont la nôtre. Vous avez raison de mentionner que le regroupement de compagnies peut être envisagé mais je vous rappelle qu'il y a quelques années la commune de Thônex est allée à la rencontre des deux autres communes chénoises pour évoquer un tel regroupement. Chêne-Bougeries était d'accord mais pas Chêne-Bourg et nous n'avions pas la possibilité de les obliger à nous suivre dans cette direction. Suite au dépôt du rapport de la Cour des comptes je me suis engagé à reprendre les négociations avec nos deux communes voisines pour essayer de trouver une solution mais cela prendra un certain temps.

A ce jour nous nous devons d'assurer à notre compagnie de pouvoir travailler dans des conditions optimales, donc avec du matériel fiable ceci afin d'éviter ce qui s'est passé à Gy avec un véhicule qui est tombé en panne le jour d'une intervention avec des conséquences relativement graves. Si vous voulez prendre cette responsabilité c'est votre problème mais moi je ne la prends pas ! Aujourd'hui le Conseil administratif vous demande un crédit qui fait suite à une décision de la commission du feu et il ne s'agit pas d'un investissement de CHF 500'000,- comme le dit M. Villette mais d'une somme se situant entre CHF 300'000,- et CHF 400'000,-.

M. Villette : désolé M. Decrey mais sur le tableau il est mentionné un chiffre allant de CHF 375'000,- à CHF 500'000,- je ne dis donc pas n'importe quoi ! En ce qui concerne les interventions en cas de sinistres je n'en supporterai pas la responsabilité car il y a la caserne de Chêne-Bourg qui se trouve à 900 mètres et cette compagnie possède un véhicule similaire au nôtre. Le SIS pourrait donc faire appel à eux ; ce serait également possible avec Chêne-Bougeries. Je le répète nous avons tout avantage à suivre les recommandations de la Cour des comptes et je vous demande d'œuvrer dans ce sens.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 23 voix « pour » et 2 voix « contre ».*



M. Roth fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce soir, avant de voter cette modeste somme de CHF 5'000,- qui sera toutefois très vraisemblablement suivie par une demande beaucoup plus conséquente, nous nous permettons un bref rappel historique.

Les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex disposent chacune de leur propre compagnie de sapeurs-pompiers. Les Trois-Chêne gèrent ainsi 3 casernes et 3 équipements complets ce qui constitue, de nos jours, un non-sens économique pour un bassin d'environ CHF 30'000,-/40.000 habitants.

Fort de ces constats, tous les partis représentés au Conseil municipal ont déposé un projet de résolution en date du 14.04.2008. L'objet figurait à l'ordre du jour du Conseil municipal du 13.05.2008 et a été reporté au Conseil municipal du 24.06.2008 sous point 9 et a été accepté par 24 oui et une abstention (le commandant des sapeurs-pompiers de l'époque).

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cette résolution du fait qu'elle a été déposée devant vous ce soir pour mémoire, respectivement pour information des nouveaux élus. Nous tenons juste à vous informer de ce qui suit :

- a) Chêne-Bourg a acheté un camion tonne-pompe il y a 18 mois et Chêne-Bougeries il y a 6 mois !
- b) Le Conseil administratif de Thônex a rencontré ses homologues des deux autres communes, sans aboutir à un résultat significatif.
- c) La Constituante ne nous fera pas avancer davantage au niveau d'une éventuelle fusion de communes.
- d) Nous avons le choix entre le maintien de la situation actuelle, l'intercommunalité (exemples : Centre sportif Sous-Moulin, Le Chênois, CCCC (=Comité de Coordination Culturel Chênois) ou lancement d'une initiative en vue d'une fusion des 3 communes chênoises ce qui prendra probablement des années, sans être certains d'aboutir.

Au vu de la vétusté de notre camion tonne-pompe Magirus-Deutz qui a 32 ans, nous devons prendre nos responsabilités et procéder à son remplacement.

Le groupe PLR émet les recommandations suivantes :

- a) Le Conseil administratif est prié de reprendre contact avec Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg, car il y a eu des changements au niveau du Conseil administratif de ces deux communes.
- b) Le Conseil administratif doit s'inquiéter de possibilités d'achat groupé, soit avec d'autres communes, soit par le biais de l'ACG (Association des communes genevoises).
- c) Nous suggérons de ne pas écarter la possibilité d'acheter un véhicule tonne-pompe d'occasion ou de démonstration.
- d) En parcourant la liste des véhicules/engins vétustés, nous tombons sur les deux motopompes qui ont 45 ans. Elles doivent être remplacées rapidement.
- e) Les détails précis seront à définir dans les commissions de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile et des Finances.

Le groupe PLR votera ce crédit de CHF 5'000,-, en l'assortissant des recommandations précitées.



M. Dupraz fait la déclaration suivante au nom des groupes VI-VE et socialiste :

Ce sujet a provoqué d'intenses discussions dans nos groupes. Non pas sur la nécessité de doter nos sapeurs d'un matériel adéquat et performant. De ceci, nous sommes convaincus, il n'est pas question de laisser la Compagnie sombrer dans une activité qui tiendrait du bricolage ou de l'à-peu-près à cause d'un matériel défaillant. Cependant...en 2008, une motion, a été votée semble-t-il à l'unanimité, demandant un rapprochement, voire une fusion de notre compagnie avec celle des communes voisines qui est restée lettre morte. On nous a dit que cela n'a pas été possible car une autre commune a refusé d'entrer en matière. Peut-être aussi n'avons pas fait preuve d'une très grande force de conviction à ce sujet. Peut-être est-ce l'occasion aujourd'hui d'essayer de passer à une vitesse supérieure.

Il n'en reste pas moins que la dissémination des forces et du matériel, très coûteux, des sapeurs de la région dans un rayon d'un km est un gaspillage inadmissible qui n'a que trop duré. Ce gaspillage est de plus en plus visible aux yeux de la population et de moins en moins accepté par elle. Si nous ne réagissons pas, si nous ne trouvons pas une solution pour améliorer cette situation, cela nous sera reproché.

J'en viens à la Cour des comptes et au rapport du 23 mai 2011, dont je ne citerai qu'un passage : « ...le rapport met notamment, en exergue, l'existence de trois casernes dans un rayon d'un kilomètre pour chacune des 3 Chêne et ce pour couvrir un territoire total de moins de 10km². Ces casernes possèdent chacune un tonne-pompe, un ou plusieurs véhicules de transport de matériels/personnes et un ou plusieurs véhicules légers...»

La Cour des Comptes met donc précisément le doigt sur les tonnes-pompes, soit « LE » véhicule que nous voulons acquérir alors qu'il en existe deux autres exemplaires, apparemment assez récents, à quelques centaines de mètres de notre caserne.

Comment ne pas voir là l'occasion de commencer une synergie concrète entre les compagnies des 3 Chêne, une synergie qui commencerait par la mise en commun du matériel ou du moins du matériel onéreux qui est à disposition tout près.

Il y a déjà plusieurs décennies, nos prédécesseurs ont fait preuve d'une vision forte, à long terme, en créant un seul centre sportif pour les 3 Chênes. Le CSSM fonctionne à la satisfaction de tous et, surtout pour le bien de la population. Pourquoi ce qu'il est possible de faire dans le domaine du sport ne le serait pas dans la sécurité incendie, tout aussi importante ?

Nous savons par ailleurs que nous allons vers des années difficiles, que nous devons bientôt faire face à des investissements importants. Nous ne pouvons plus nous permettre de gaspiller nos ressources, c'est un luxe qui devient dépassé.

C'est pourquoi nous vous demandons, ce soir, de surseoir quelques mois à la démarche qui nous est proposée ici. Ces quelques mois devraient nous laisser le temps d'élaborer un texte, une motion, encore une, qui demande expressément aux exécutifs des trois communes chénoises de mettre en route une synergie de nos Compagnies de sapeurs, à commencer par une mise en commun du matériel qui peut être partagé (ce n'est pas le cas de tous les véhicules : par exemple, les motopompes, que nos communes risquent de devoir utiliser au même moment lors de fortes intempéries, devraient rester indépendants de cette mise en commun).

Cette motion devrait être élaborée par tous les groupes politiques présents au Conseil municipal : PLR, DC, UDC, MCG, Soc et VI-VE. Elle devrait également être transmise à nos collègues de partis des Conseils municipaux des deux autres communes. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'initier un processus que nous désirons depuis longtemps. Un processus qui devra de toutes façons avoir lieu un jour ou l'autre. Le plus tôt sera le mieux.



Si la démarche aboutit, nous y gagnerons du temps (pas besoin d'attendre deux ans pour utiliser le véhicule des voisins dont nos sapeurs ont besoin immédiatement) et de l'argent (pas besoin de faire un dessin).

Et si elle n'aboutit pas, alors nous n'aurons perdu que quelques mois avant d'engager la longue procédure AIMP en vue d'acquérir le véhicule tonne-pompe.

Concrètement nos deux groupes vous proposent ce soir, de renvoyer en commission cette demande de crédit et en parallèle de mettre au point une motion interpartis et intercommunale qui demande aux 3 Conseils administratifs l'achat coordonné du gros matériel et son utilisation en commun dans l'optique d'une synergie des 3 compagnies.

- M. Decrey : la motion de l'époque avait été acceptée à l'unanimité de votre Conseil et elle demandait d'entrer en contact avec les autorités des deux autres communes, ce qui a été fait. Elle demandait également de motiver les partis pour les inciter à déposer une motion identique auprès de leurs Conseils municipaux respectifs. Ceci n'a pas été suivi et je pense qu'il conviendrait dans un premier temps de motiver nos partis voisins pour les inciter à déposer un texte allant dans ce sens.

M. Knörr : il y a une mésentente et j'aimerais revenir sur la question de la capacité du tonne-pompe, soit les fameuses quatre minutes. Cela veut dire que quand le tonne-pompe arrive il a quatre minutes de réserve qui lui permet de se raccorder aux bornes hydrantes. S'il n'y avait pas d'hydrantes on perdrait du temps pour aller le raccorder. En ce qui concerne la puissance ce sont les hydrantes qui ne peuvent pas monter au-delà de deux étages par les colonnes sèches à l'intérieur des immeubles, c'est le tonne-pompe qui réussit à faire monter la pression jusqu'en haut.

Je veux également mentionner que nos sapeurs volontaires répondent présents quand il faut y aller. J'ai été témoin d'un sinistre important sur la commune de Chêne-Bourg où plusieurs compagnies voisines sont venues en renfort, le train d'eau du SSA a également été dépêché car il n'y avait pas assez d'eau en réserve. Lors de ce sinistre le SIS était aussi en flux tendu et il a dû faire appel à ses volontaires pour regarnir ses casernes. La compagnie de Veyrier était également en stand-by au cas où. Maintenant je vais vous donner lecture de la prise de position de l'UDC :

Enfants, nous avons tous une fois ou l'autre collé notre nez à une vitre pour voir passer, une voiture de police, un camion de pompier ou une ambulance. Adultes nous savons que derrière ces sirènes, ces flashes bleus, il y a des drames, des victimes.

Ce soir, il n'est pas question d'acheter un joli camion rouge à un enfant capricieux, mais de lancer la procédure afin de remplacer du matériel roulant vétusté devenu obsolète et d'un emploi dangereux par un équipement performant. Cette acquisition est nécessaire afin de permettre à notre compagnie de continuer à remplir ses missions actuelles et répondre aux défis futurs.

Nous pouvons toujours nous lamenter sur le manque de coordination entre les 3 Chêne. Nous lamenter d'un manque de concertation de collaboration intercommunale et regretter les quelques deniers que pourrait nous faire économiser une hypothétique commande groupée. Cependant, nous connaissons tous la parabole de l'Arlésienne. Le temps presse, avec le jeu des procédures une décision favorable prise maintenant n'aboutira au mieux qu'après 16 à 20 mois.



Pour ce crédit, il ne devrait pas y avoir de clivages politiques. En tant qu'élus nous avons des devoirs des responsabilités envers nos administrés mais aussi envers nos volontaires par respect pour leur engagement

Le groupe UDC votera favorablement ce crédit première étape avant le marché public.

M. Arpidone : en préambule à mon intervention je tiens à signaler que celle-ci pourra sembler quelque peu décalée étant donné que nous n'avons pas encore voté la discussion immédiate ; je vous en donne lecture étant donné que tous les partis s'empressent de s'exprimer sur ce sujet :

La séance « hors-murs » du 24 janvier dernier organisée dans la caserne des sapeurs-pompiers a confirmé un état de fait : le parc véhicules des pompiers de la Commune est vétusté. Un seul de ces véhicules échappe à cette règle, le Camion-berce, puisque celui-ci a été remplacé tout dernièrement. Certains esprits chagrins estiment ne pas voir assez souvent ce véhicule. Pour le PDC, moins nous le voyons, mieux nous nous portons, car il n'est jamais agréable d'avoir affaire aux pompiers, aussi sympathiques que soient ces derniers.

Il est vrai que nous pouvons regretter qu'une fusion entre les compagnies des trois Chêne ne puisse se faire dans une proche échéance, ce qui permettrait de réduire les coûts et les infrastructures nécessaires (cette fusion pourrait d'ailleurs aller au-delà des simples compagnies de pompiers). Le rapport de la cour des comptes, abonde d'ailleurs dans le sens d'une rationalisation du fonctionnement des compagnies par une meilleure organisation. Mais la plupart des recommandations émises dans ce rapport sont adressées au Département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIM) de Mme Künzler, non à Thônex. Nous encourageons donc les Verts à tourner leur lobbying vers leur propre Conseillère d'Etat plutôt que vers le Conseil Administratif de la Commune dont le pouvoir en la matière est moins étendu.

Le tonne-pompe dont nous parlons ce soir est un véhicule de première intervention, indispensable aux pompiers. Il ne s'agit pas d'un luxe que la Commune se permet en raison de finances favorables. « Prévoir consiste à projeter dans l'avenir ce qu'on a perçu dans le passé ». Nous avons pu voir lors de l'achat du camion-berce que dès lors que nous décidons le remplacement d'un tel véhicule, un délai de plus de deux ans est à prévoir en raison des délais de livraison et de l'appel d'offre nécessaire à une telle acquisition. Il est donc indispensable d'agir au plus vite, sans quoi nous risquons de nous retrouver dans la situation peu enviable de la Commune de Gy qui a vu son camion tonne-pompe tomber en rade pendant une intervention. Pour l'anecdote, ce camion avait exactement le même âge que le nôtre.

Nous invitons les membres de ce Conseil municipal à bien penser que ce camion peut sauver des vies, que celles-ci sont inestimables et donc à ne pas mettre en balance avec les coûts certes élevés d'un tel véhicule.

Le PDC votera cette demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000,- et incite le Conseil Administratif à venir rapidement devant le Conseil municipal avec des demandes de crédits pour le remplacement des motopompes et du fourgon dont le degré de vétusté est également important. Nous encourageons évidemment le Conseil Administratif à entreprendre toutes démarches qui viseront à limiter les coûts de cet achat (commande groupée avec d'autres communes, concertation avec le SIS etc.).

M. Dupraz : pour répondre à M. Decrey ne devrait-on pas reprendre la démarche qui a échoué en 2008 ? Les mentalités ont peut-être changé depuis. Pour notre part nous aurons cependant de la peine à contacter nos collègues de parti étant donné que nous n'existons qu'à Thônex !



M. Forte : je ne peux qu'adhérer aux propos de M. Dupraz mais on ne doit pas attendre des années pour acheter du matériel afin de répondre aux critères de sécurité. Toutefois cela ne doit pas nous empêcher de remettre l'ouvrage sur le métier mais on sait que cela va prendre du temps.

- M. Decrey : suite à la discussion que nous avons eue avec la Sécurité civile après le dépôt du rapport de la cour des comptes, j'ai pris l'engagement d'organiser une séance avec mes collègues de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries et ceci avec la participation de la Sécurité civile afin de discuter de ce regroupement. Mais vous connaissez tous le temps que ce genre de dossier prend pour être finalisé.

En ce qui concerne le véhicule je prendrai contact avec le SIS pour voir si un appel d'offre en commun peut être envisagé afin d'obtenir un meilleur prix et me renseignera auprès d'autres communes pour savoir si certaines d'entre-elles envisagent un achat identique.

- M. Uehlinger : je crois qu'il faut recadrer le débat autour de ces CHF 5'000,- demandés ce soir. Il s'agit uniquement d'un crédit pour encadrer le Conseil administratif dans la mise en place d'une procédure entrant dans le cadre des AIMP, rien de plus. Nous savons où nous mène une procédure de ce genre lorsqu'elle est mal préparée. La somme investie aujourd'hui est une économie pour demain et ceci indépendamment du fait que le Conseil administratif entre en contact avec d'autres communes pour parler d'un éventuel regroupement de compagnies.

M. Delarue : pour répondre à M. Arpidone je suis prêt, en tant que « Vert », à prendre contact avec Mme Künzler afin de voir ce que son département peut faire. Deuxièmement je précise que j'ai été pompier dans une commune du canton de Vaud ainsi qu'huissier communal. J'ai de ce fait déjà eu l'occasion d'assister à des discussions du même type que celle que nous avons ce soir concernant les regroupements. Les compagnies en question avaient de grandes disparités tant au niveau du matériel que des locaux et cela n'a pas empêché un regroupement qui s'appelle aujourd'hui « centre de pompiers de Terre-Sainte ». En tant que Conseillers municipaux nous devons mener notre mission et je vous invite à assumer notre tâche avec pragmatisme.

M. Dupraz : si nous achetons ce véhicule maintenant nous nous enlevons un atout car nous aurons une carte en moins pour convaincre les deux autres communes.

- M. Decrey : je suis navré mais il faut se rappeler que sur les Trois Chêne la compagnie de Thônex est la plus importante et elle est appelée à s'agrandir encore avec les projets actuellement en discussion. Nous ne pouvons donc pas rester en retrait avec notre compagnie des sapeurs-pompiers et je ne crois pas que l'on s'enlève un atout en achetant ce camion. Cela ne nous empêchera pas de repartir au combat pour le projet de regroupement avec l'appui de la Sécurité civile et, je le rappelle, il est indispensable qu'un travail se fasse également au sein des partis.



M. Noël : dès demain, lors de la réunion du Conseil intercommunal du CSSM, je vais rencontrer mes collègues « Verts » et entamer une discussion à ce sujet. Je remercie M. Roth pour ses recommandations qui vont dans le bon sens.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 18 voix « pour » et 7 voix « contre ».*

La discussion est ouverte :

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Autour de cette table, nous n'ignorons pas les difficultés actuelles de la vie associative. Que ce soit dans les fanfares, les organisations patriotiques, les clubs de sports aucune société n'échappe au manque de volontaires.

C'est un fait de société. Jamais nous n'avons eu autant de moyens de communications. Jamais nous n'avons eu autant de possibilités de contacts de dialogues. Et pourtant jamais les liens sociaux n'ont été si distendus, jamais le repli sur soi-même l'égoïsme n'ont été si conséquents. La responsabilité en incombe totalement aux réseaux sociaux et aux dieux informatiques mais il s'agit d'un autre débat.

Tout cela pour vous rappeler que nous avons l'habitude de voir nos pompiers volontaires aux promotions, lors d'exercices, aux gardes lors des spectacles. C'est « bon enfant » mais nous fait oublier un élément de taille.

Sans démeriter il y a un fossé entre devenir bénévole aux restaurants scolaires et embrasser la carrière de pompier volontaire.

On nomme parfois les pompiers « soldat du feu ». Ce n'est pas à cause de leur système de hiérarchie militaire mais parce que comme les soldats, ils montent au feu et que parfois au retour, il y a une place vide

Pompeuse ma déclaration peut-être, mais à l'UDC nous ne croyons pas qu'une poutre enflammée fasse la différence entre professionnel ou volontaire. Quand l'alarme sonne aucun ne rechigne à répondre et ils risquent leur vie.

Alors dans sa tour sœur Anne qui ne voit toujours rien venir dans la vallée de la collaboration intercommunale devrait poser ces jumelles et retrousser ses manches. Ce tonne pompe, il nous le faut et vite.

La parole n'étant plus demandée, M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le calendrier de renouvellement des véhicules de la compagnie des sapeurs-pompiers demandé par la commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile du 24 janvier 2012,



- Attendu que le camion tonne-pompe a 32 ans et se trouve dans un état de vétusté,
- Attendu que le remplacement de ce véhicule nécessite une procédure d'achat pour les marchés publics (AIMP) vu son coût de remplacement,
- Vu le préavis de la commission de la Circulation, Transport, Service du feu & Protection Civile du 24 janvier 2012,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 5'000,- sur la rubrique 09.318 en vue de la présentation d'une demande de crédit, dans le cadre des marchés publics, pour l'achat d'un nouveau camion tonne-pompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Au vote :

- *La délibération est acceptée par 19 voix « pour », 2 voix « contre » et 4 abstentions, soit à la majorité.*

8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 25'000,- pour le financement des coûts liés à l'introduction de CMNET. Discussion. Vote.
(DA-12-03).

M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux Finances : la discussion en commission des Finances a été intéressante. Elle a soulevé beaucoup de questions sur le sujet et également quelques inquiétudes. Je vais dans un premier temps vous montrer le fonctionnement de CMNET et des possibilités offertes

(M. Uehlinger fait une présentation à l'assemblée à l'aide du beamer).

Comme vous pouvez le constater cela fonctionne et le maniement est assez simple. Par contre juste une petite mauvaise nouvelle : nous sommes obligés de vous demander un montant supplémentaire de CHF 10'000,- car nous allons devoir améliorer le système Wi-Fi de la salle et acquérir une photocopieuse multifonctions afin de permettre le scan de documents directement sur vos ordinateurs ou tablettes.

M. Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 26 janvier 2012 :

La commission des Finances s'est réunie le 26 janvier 2012 en présence de M. Pascal Uehlinger, M. Michel Zeder, secrétaire général adjoint administratif et Mme Véronique Psarofaghis, secrétaire.



Avec au point 2) de l'ordre du jour la Motion déposée lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2011 intitulée « Pour le développement d'une E-administration ».

M. Uehlinger informe que la présentation qui va suivre répondra à la motion et remercie M. Michel Zeder et Mme Véronique Psarofaghis pour l'important travail qui a été fourni dans l'intervalle. Le but poursuivi est de simplifier les procédures et d'économiser du papier et du temps.

Mme Véronique Psarofaghis présente le portail Internet (<http://www.cmnet.ch>), soit la page d'accueil, la procédure d'annonce, les budgets, procès-verbaux, règlements, documents et informations etc. Chaque Conseiller municipal disposera d'une adresse e-mail. Les commissaires ont eu l'occasion de poser toutes les questions à Mme Véronique Psarofaghis qui a rendu visite à Chêne-Bourg qui dispose déjà d'un tel système.

Après discussion et avoir pris connaissance de ce qui se pratique au Grand Conseil, la solution suivante est retenue : chaque Conseiller municipal reçoit au début de la législature, une attribution de CHF 500,- pour l'achat d'une tablette et CHF 250,- pour les consommables. Les années suivantes CHF 250,- par an.

Pour la première année cela revient à :

*27 x CHF 500,- = CHF 13'500,- et
27 x CHF 250,- = CHF 6'750,-
Total 2012 = CHF 20'250,-.*

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des 13 commissaires.

Aux Votes :

- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité*
- La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

M. Junet : je pense que nous allons certainement être plus consensuels sur ce point de l'ordre du jour que sur les précédents. Je m'exprimerai donc au nom des groupes VI-VE et Socialistes.

Nous voterons cette demande de crédit supplémentaire de CHF 25'000,-. Je pense que nous serons d'accord pour le passer à CHF 35'000,- comme proposé. Nous confirmons donc notre soutien vers une administration « zéro papier », en commençant par le Conseil municipal.

Nous remercions l'administration de la commune et plus particulièrement Mme Psarofaghis et M. Zeder pour l'excellente présentation de la solution CMNET, nom de code pour désigner l'extranet développé depuis quelques années déjà par le Service Informatique de l'ACG pour la mise à disposition facilitée des élus des différentes informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Nous avons en effet été séduits par le pragmatisme de cet outil qui propose de manière simple et sécurisée, avec un juste niveau de confidentialité, les fonctions de base pour l'accès aux divers documents, convocation, procès-verbaux, rapports, budgets, règlements, etc ...



Nous tenons à souligner que les objectifs d'efficacité économique et écologique ne peuvent être atteints que si cette solution est rendue obligatoire pour tous les Conseillers et qu'ainsi, à l'exception de plans ou de documents à des formats supérieurs au format A4, plus aucune impression ne soit effectuée par l'administration.

Comme nous l'avons déjà dit lors du précédent Conseil municipal et comme cela a été confirmé lors de la commission des Finances, un soutien et un accompagnement adéquats doivent être proposés aux Conseillers moins à l'aise avec ces technologies pour vraiment tout mettre en œuvre afin d'éviter une impression « papier » personnelle. Nous comptons ainsi sur l'administration communale pour organiser ce soutien notamment par des formations initiales et pourquoi pas en créant un « club » d'utilisateurs pour préciser et diffuser des bonnes pratiques d'usage.

Nous saluons aussi à nouveau le pragmatisme de la solution de soutien financier proposée par la commission des Finances. En effet, à la place d'imposer un matériel unique pour l'ensemble du Conseil municipal, qui engendre un coût de gestion et certainement ici et là quelques frustrations pour certains d'entre nous de se voir imposer une technologie qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils n'apprécient guère, proposer un forfait annuel qui laisse une liberté de choix est, n'ayons pas peur du mot, d'une grande sagesse. Les montants de CHF 500,- pour la première année et de CHF 250,- pour les trois suivantes nous semblent raisonnables pour cette législature.

Pour conclure, tout en réitérant nos remerciements et félicitations à l'administration communale, nous souhaitons qu'un suivi régulier soit organisé afin de recueillir les impressions et les besoins complémentaires, qui ne manqueront pas de surgir sans aucun doute, pour les transmettre à qui de droit en vue d'une évolution constructive de cette solution. D'autre part, un premier bilan devra être effectué dans 3 ans, pour notamment analyser les coûts et les bénéfices, pour aussi se déterminer s'il conviendra d'adapter les montants forfaitaires (à la hausse ou à la baisse) pour nos successeurs.

M. Calame fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Le groupe Démocrate-Chrétien se réjouit de cette demande de crédit qui donne suite à notre motion déposée en décembre en vue de traiter plus rationnellement et avec modernisme la documentation à destination des Conseillers municipaux.

Nous comptons en premier lieu remercier l'administration communale et en particulier Mme Psarofaghis d'avoir répondu aussi rapidement à cette demande par la présentation quasi définitive du portail CMNET lors de la précédente commission des Finances. Cet accès permanent, à tous les anciens procès-verbaux ou la documentation technique liée aux projets que nous étudions, est une avancée importante permettant à chacun d'entre nous de retrouver, en quelques clics ou glissements de doigts sur un écran tactile, l'information recherchée.

Les PDC, suites aux explications lors de cette séance, sont très satisfaits de la proposition du Conseil administratif d'allouer un budget d'indemnisation des Conseillers municipaux pour qu'ils puissent s'équiper d'une solution informatique de leur choix leur permettant ainsi de s'affranchir de l'impression de tous les documents reçus.

L'unanimité en séance de commission est un soulagement, car il aurait été impensable de mettre en place une telle solution informatique sans l'approbation de tous. Si parmi nous certains devaient avoir quelques difficultés pour utiliser le CMNET, je suis convaincu que c'est avec plaisir que bon nombre d'entre nous prendront un peu de temps pour épauler leurs collègues.



Cette nouvelle solution « sans papier » est un changement important dans notre mode de fonctionnement et il faudra certainement une phase d'adaptation autant pour l'administration que pour nous, mais nous sommes convaincus qu'à terme le bénéfice pour tous sera indiscutable autant dans le mode de fonctionnement du Conseil municipal que dans les économies de papier et coûts internes pour l'administration.

Il ne manque ce soir qu'un système de vote électronique pour e-valider cette demande de crédit.

Mme Jaquet : je remercie Mme Psarofaghis et M. Uehlinger pour le temps qu'ils ont passé à la mise en place de ce système. J'ai cependant quelques interrogations. En effet nous parlons de zéro papier et on nous parle d'installer une photocopieuse pour scanner les questions écrites. Ne pouvons-nous pas nous les envoyer directement ? Autre question, et je m'étonne que les Verts ne se la soient pas posée : on sait que le papier c'est de la pollution mais qu'en est-il de tout ce matériel informatique qui est envoyé en Afrique après utilisation et que ces pays croulent sous une pollution électronique ? Pour finir est-il envisageable que ce système soit élargi aux entités intercommunales telles que le CSSM, le journal Le Chênois etc... CMNET est-il compatible pour ces groupements ?

- M. Uehlinger : le CMNET est développé pour l'usage des communes et non des groupements ou associations mais cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas mettre en ligne des documents provenant d'autres entités.

En ce qui concerne le matériel le SIACG teste actuellement un système permettant d'avoir une machine remplissant les besoins tant privés que professionnels et j'ai la chance, avec M. Philippe Guex, de faire partie des « bêta-testeurs » pour le Canton de ce concept qui devrait limiter le nombre de machines dans le futur.

Mme Jaquet : quand on voit ce qui est sur la table ce soir j'ai de la peine à croire qu'il n'y aura qu'un seul ordinateur par personne avec ce système. Cela fait partie d'un phénomène de société, tout le monde se promène aujourd'hui avec son ou ses téléphones portables, son lecteur MP3 et son ordinateur portable.... !

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Avec le concept du CMNET, notre ville pense entrer dans le 21^{ème} siècle, soit ! Pour celles et ceux qui ont été élevés et nourris aux biberons de l'informatique, c'est un petit pas. Pour les autres, ceux pour qui s'informer signifiait allier la curiosité au sens critique et n'arrivent pas à se contenter d'un simple clic sur « enter » c'est un grand bon.

Mais la loi de Darwin est impitoyable. Alors lançons une recherche et sélectionnons les avantages. D'emblée nous pouvons envoyer dans la corbeille l'argument écologique. Il n'est qu'un alibi, une pâle excuse C'est un peu comme sucrer son thé avec un édulcorant artificiel pour mieux se gaver de pâtisseries. Entre les « Hardware », « Software » et le papier, le plus polluant n'est peut-être pas celui qu'on croit.

Alors que reste-t-il ? Et bien pas grand-chose. Un seul, un unique argument trouve grâce à nos yeux mais il est de taille. En effet, après une période de rodage, il est évident que le travail de notre administration sera simplifié.



Le groupe UDC votera donc favorablement cette demande de crédit d'un montant de CHF 35'000,-. A l'usage du code binaire lancé sur la poésie des tables de multiplications, il me restera la nostalgie de l'époque où pour réussir il fallait ouvrir un livre puis étudier et pas simplement « copier-coller ». Mais attention, à partir de maintenant : *BIG BROTHER IS WATCHING YOU* !

M. Zaugg : je précise pour Mme Jaquet qu'il existe un organisme qui redonne une deuxième vie aux ordinateurs il s'agit de l'association « Réalise » à Carouge et vous pouvez trouver du matériel révisé pour environ CHF 300,-.

M. Gautier : à titre personnel je salue cette demande de crédit, même augmentée, mais n'oublions pas que notre Commune a adhéré au slogan « *le respect ça change la vie* » et pour éviter les débordements d'utilisation d'appareils électroniques nous devrions couper le Wi-Fi pendant les séances !

M. Calame : j'aimerais que l'on vote formellement la proposition de M. Uehlinger de passer le crédit de CHF 25'000,- à CHF 35'000,-.

Au vote :

- *L'augmentation du crédit budgétaire supplémentaire de CHF 25'000,- à CHF 35'000,- est acceptée à l'unanimité.*

La parole n'étant plus demandée, M. Hans Rudolf Roth, 3^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la motion déposée par le parti Démocrate-chrétien pour le développement d'une « e-administration » acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 20 décembre 2011,
- Vu la présentation du concept « CMNET » développé par le SIACG et présenté à la commission des Finances le 26 janvier 2012,
- Attendu que la commission des Finances a décidé d'adhérer à ce concept qui permet aux Conseillers municipaux d'avoir recours à des outils technologiques pour profiter pleinement de ce système,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 26 janvier 2012,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 35'000,- sur la rubrique 01.311 afin de financer les achats informatiques et consommables des Conseillers municipaux pour l'utilisation du CMNET.



2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Au vote

- *La délibération est acceptée par 25 voix « pour », soit à l'unanimité.*

9. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

10. Propositions du Conseil administratif

10.1. M. Philippe Decrey, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de propositions.

11. Questions écrites :

M. Uehlinger, Conseiller administratif donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 20 décembre 2012 par :

11.1. M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, concernant la mutualisation des moyens d'impression, quel ratio à Thônex ?

Commune :

- 69 collaborateurs en tout,
- 25 imprimantes et photocopieurs dont 2 d'utilité commune (salle du Conseil administratif et du Conseil municipal),
- ratio : 0.36

A noter que le Conseil administratif, qui est appelé à imprimer des documents sensibles et confidentiels, n'utilise qu'une imprimante d'ancienne génération pour 3 personnes car l'atmosphère et l'ambiance le permettent alors qu'il serait légitime que chacun possède sa propre imprimante.

Le personnel administratif est largement fourni en moyens d'impression pour des raisons similaires et pour une question de volume de travail. Dans le futur, les moyens d'impression évolueront vers une meilleure efficacité en fonction des besoins mais ne diminueront probablement pas en nombre.

Institutions pour la Petite Enfance de Thônex :

- 51 collaborateurs/trices
- 3 imprimantes
- ratio : 0.06

En complément, il convient de relever qu'il est difficile de fournir une statistique fiable concernant les petits organismes du type parlement des jeunes, ORPC, centre des loisirs, Centre d'Action Sociale des Trois-Chênes puisque ces organisations travaillent sur plusieurs communes avec un nombre de « collaborateurs » très fluctuant.



- M. Forte : je remercie le Conseil administratif de sa réponse qui me convient totalement mais je profite de préciser que, pour ce qui est de la confidentialité des documents, il existe des appareils multifonctions qui fonctionnent avec des mots de passe.

11.2. M. Fabiano Forte, Conseiller municipal, concernant le taux d'occupation des places de crèche à Thônex ?

1. Nombre de places :

- Chapelly : 40
- Marcelly : 63
- Bout'Choux : 12 places de crèche (en complément, il existe aussi 12 places de garderie)

Le taux d'occupation total est de 96,92%. En effet, le mercredi essentiellement l'après-midi il n'y a pas assez de demandes pour occuper 100% de cette plage horaire. En revanche, pour les autres jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) le taux d'occupation est de 100%.

A noter que le taux d'occupation des enfants de 96,92% correspond à un taux d'occupation du personnel des crèches à 100%. En effet, le fait qu'il y ait moins d'enfants le mercredi après-midi permet de ne pas engager de personnel complémentaire.

2. Occupation par des enfants dont les familles :

- a) habitent à Thônex : 126 enfants,
- b) travaillent à Thônex sans y habiter : + 2 enfants,
- c) ne résident et ne travaillent pas à Thônex : aucun.

- M. Forte : je remercie M. Uehlinger pour sa réponse.

M. Decrey, Maire, donne lecture des réponses aux questions écrites posées lors de la séance du 20 décembre 2012 par :

11.3. Mme Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale, concernant le courrier des Conseillers municipaux :

En préambule, le Conseil administratif rappelle que la pratique de l'ouverture du courrier par le secrétariat de la Mairie existe depuis plusieurs décennies, ceci tant pour les courriers adressés au Président du Conseil municipal que ceux adressés aux membres de ce Conseil.

Il est également important de relever qu'hormis le Président, qui reçoit des courriers nécessitant réponse, les autres membres du Conseil reçoivent principalement des invitations à des manifestations ou de la documentation diverse, en principe adressées à l'ensemble des Conseillers municipaux.

L'ouverture du courrier adressé au Président du Conseil municipal permet d'anticiper les réponses car les sujets évoqués ont souvent donné lieu à des échanges avec le Conseil administratif, ce qui permet de donner des éléments étayant la réponse. Cela permet également d'avoir une copie de la correspondance, ainsi que de la réponse envoyée dans les archives du Conseil municipal.



Sur le plan légal, le Conseil administratif a consulté Me Manfrini, avocat-conseil de la Commune à ce sujet. Il s'avère qu'une lettre adressée à une entreprise ou à une administration avec la mention « à l'intention de Monsieur X » ne signifie pas que seul celui-ci peut ouvrir l'envoi. En effet, le secrétariat a le droit d'ouvrir le courrier de nature professionnelle. Un courrier privé qui est adressé à une personne ayant un lien avec l'entreprise ou l'administration fait l'objet d'une protection illimitée à condition que la nature privée d'une lettre ou d'un colis soit visible d'emblée c'est-à-dire comportant une mention telle que « personnel », « privé » ou « c/o ». Il convient également de rappeler que les courriers adressés aux Conseillers municipaux de la Commune sont ouverts par le secrétaire général, élu à la fonction de secrétaire du Conseil municipal au même titre que les autres membres du Bureau, comme le prévoit l'article 9, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes.

En conclusion, le Conseil administratif n'entend pas changer cette pratique. Cependant, rien n'empêche le Conseil municipal de délibérer à ce sujet sur la base du dépôt d'une motion demandant la non-ouverture des courriers adressés aux Conseillers municipaux ainsi qu'au Président du Conseil municipal qui se chargera d'assurer le suivi qu'il convient de donner aux lettres qui lui sont adressées.

- Mme Gomes Dias Aguigah : je remercie le Conseil administratif, cette réponse me satisfait plus que la première qui m'avait été donnée.

11.4. M. Alain Dupraz, Conseiller municipal, au nom des groupes VI-VE et Socialistes, concernant un courrier émanant d'un sapeur-pompier

En premier lieu, le Conseil administratif s'étonne que l'inquiétude concernant la distribution de ces courriers survienne une année après l'envoi de ceux-ci. Il n'est donc pas évident de mener une enquête surtout lorsqu'on connaît le nombre de lettres qui arrivent journalièrement à la Mairie.

Comme proposé, le Conseil administratif a pris connaissance des pièces mises à sa disposition par les auteurs de cette question. Sur ces documents on peut constater que trois plis recommandés ont été envoyés le 20 décembre 2010 à 9h.43. Les destinataires étaient :

- le Conseil administratif de la commune de Thônex,
- deux autres plis étaient destinés à la sécurité civile à Bernex.

A noter que le recommandé au Conseil administratif a effectivement été réceptionné à la Mairie, comme l'a indiqué le secrétaire général à M. Alain Dupraz à fin novembre 2011.

Dans cette pièce, on constate également que 6 lettres standard ont été affranchies en « courrier A ». Il n'est pas fait mention des destinataires de ces lettres.



Bien que ne mettant pas en doute le fait que ces 6 lettres aient pu être adressées aux partis politiques siégeant au Conseil municipal avec, pour adresse, la mairie de Thônex, force est de constater que toutes les personnes appelées à réceptionner le courrier n'ont pas eu connaissance desdites lettres dont il est malheureusement impossible de retrouver la trace étant donné qu'elles ont été envoyées en pli simple, non recommandé.

Par ailleurs, nous devons relever que, régulièrement, des courriers n'étant pas destinés à la Mairie sont retrouvés dans notre case postale et ceux-ci sont remis à la distribution afin qu'ils puissent parvenir à leurs destinataires.

En conclusion, le Conseil administratif n'entend pas investiguer plus loin dans cette affaire et ce, d'autant plus que c'est la première fois qu'un tel problème est soulevé. Il a entièrement confiance envers les personnes chargées de traiter le courrier tant à sa réception, à son ouverture qu'à la transmission aux éventuels destinataires externes à l'administration.

Puis, il est donné lecture des nouvelles questions suivantes :

11.5. M. Philippe Calame, Conseiller municipal, concernant le déneigement des trottoirs :

Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous avons vécu la semaine dernière un épisode neigeux, sympathique pour la beauté des paysages et pour le bonheur des enfants, mais parfois délicat pour les piétons.

Je tiens à remercier les collaborateurs de la Mairie qui se sont levés ce mardi 31 janvier à 2h. du matin pour effectuer les premières rotations de déneigement de nos artères, en collaboration avec le DCTI pour les routes cantonales,

Par contre, vraisemblablement en raison du remplacement de plus en plus fréquent des concierges d'immeubles par des sociétés de nettoyage, les trottoirs devant les bâtiments ne sont plus systématiquement nettoyés, comme le prévoit l'article 22 du Règlement cantonal sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique.

Or, les collaborateurs de la mairie ne peuvent pas tout faire et concentrent leurs moyens d'action, je présume, en fonction des priorités, ce que je comprends très bien. Il est donc nécessaire que chaque acteur assume ses responsabilités.

Ma question se décompose en deux points :

- Y a-t-il eu des contacts avec les propriétaires, respectivement les régies, pour rappeler leurs obligations ou l'administration compte-t-elle les contacter dans ce sens ?
- Y a-t-il des contrôles par les APM ou toute autre autorité communale et le Conseil administratif compte-t-il prendre des sanctions contre des propriétaires récalcitrants ?



Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette question et me réjouis d'entendre votre prochaine réponse.

11.6. Mme Anne-Marie Jaquet, Conseillère municipale, concernant le salage des routes :

La ville de La Chaux-De-Fonds utilise pour remplacer le sel en période hivernale des copeaux de bois traités écologiquement. Ils ont la faculté de faire fondre la neige et la glace. Lorsque la glace dégèle et regèle, ils restent en surface et servent d'antiglisse.

Il serait intéressant que notre commune s'informe comment en obtenir pour les prochains hivers. Ce nouveau matériau rentrerait parfaitement dans le règlement de notre agenda 21.

- Quelles seraient les conditions pour en obtenir ?
- Quel en serait le coût ?
- Comment les éliminer ?

11.7. M. Marc Kilcher, Conseiller municipal, concernant le terrain de foot vers la Mairie :

Le terrain devant la Mairie est devenu au fil du temps un terrain de foot apprécié des jeunes des alentours, notamment du quartier Curé-Desclouds. Or, il s'avère que ce champ est aussi utilisé par les propriétaires de canidés comme lieu d'exercice, de toilette et de défécation.

Ainsi, ce champ, lieu avant tout prévu pour les manifestations de la Commune (1^{er} août, promotions, événements spéciaux) devient au fil du temps un espace de détente apprécié d'utilisateurs aux intérêts variés et quelques fois contradictoires.

1. Est-il possible de rappeler au moyen de panneaux d'affichage les règles d'utilisation dudit terrain (notamment pour les propriétaires de chiens) ?
2. Est-ce que le Conseil administratif envisage des aménagements supplémentaires dans la mesure où ce champ a changé sensiblement d'attribution avec la densification de la commune, d'un terrain de fête utilisé quelque fois par année à un espace foot détente souvent utilisé par le voisinage (par exemple : éclairage supplémentaire, réfection du gazon, toilettes spécifiques pour le meilleur ami de l'homme) ?
3. Ne pourrait-on pas saisir l'occasion d'un tel réaménagement pour réfléchir à l'attribution d'un nom pour ce terrain plus avantageux que « le terrain devant la Mairie » ?
4. Est-ce qu'il est envisagé/envisageable de rajouter un passage piéton au niveau de l'entrée du quartier Curé-Desclouds, réservoir des principaux sportifs en culottes courtes et leur terrain de prédilection ?



12. Propositions individuelles et questions

12.1. Eclairage

M. Singh : le cheminement piéton reliant le Chêne-Vert aux EPI est très utilisé et l'éclairage fait défaut. Serait-il possible d'intervenir à ce sujet ?

- M. Decrey : nous devons nous renseigner sur le statut de ce chemin mais il semble que celui-ci est privé.

M. Singh : il y a une partie de ce chemin qui faisait partie de la propriété Apollo et qui a été cédé à la commune il y a quelques années. S'il devait y avoir une répartition financière pour l'installation d'un éclairage il est possible que la propriété Apollo y participe.

- M. Uehlinger : dans le cadre de l'Agenda 21 il est prévu la pose de candélabres de type solaires comme ceux installés vers le Centre de loisirs. Cela devrait se faire dans le courant de l'année. Apprenant que la propriété Apollo serait prête à participer financièrement nous allons donc prendre contact avec elle.

12.2. Cheminement piétons entre le 33 Avenue Adrien-Jeandin et la douane de Thônex-Vallard

M. Singh : serait-il possible d'envisager la pose d'un enrobé bitumeux afin de rendre plus agréable ce cheminement pour les usagers, ceci été comme hiver ?

- M. Decrey : il ne s'agit ni d'un chemin communal, ni d'un cheminement officiel, il a été créé par habitude. Nous allons relancer l'Etat pour la partie allant de la barrière de la douane au passage piéton de la Route Blanche. Le reste étant du domaine privé et il faudrait contacter les propriétaires pour voir s'ils sont d'accord de financer ces travaux.

12.3. Déneigement

Je demande au Conseil administratif de remercier le service de voirie qui a fait un excellent travail de déneigement, non seulement sur les axes communaux mais également dans les chemins privés.

Mme Jaquet : à ce sujet j'aimerais remarquer qu'un effort devrait être fait au niveau de trottoirs. Je sais qu'il y a plusieurs intervenants, Commune, Etat et privés mais pour le communier l'important est de pouvoir se déplacer sur des trottoirs dégagés et non glacés.

- M. Decrey : il s'agit d'une loi et en cas de besoin nous ferons intervenir les APM pour rappeler les obligations de chacun.

12.4. Sortie avenue Suisse sur l'avenue de Thônex

M. Forte : est-il possible d'envisager la pose d'un miroir à cette sortie car la visibilité est médiocre et on est obligé de s'avancer sur la piste cyclable avant de s'engager sur l'avenue de Thônex, ce qui est dangereux pour les deux roues ?



- M. Decrey : nous sommes intervenus auprès de la DGM à ce sujet et un miroir devrait être mis en place à la fin des travaux actuellement en cours sur l'avenue Suisse.

12.5. Antenne de téléphonie mobile

M. Knörr : la société « Orange » qui a été déboutée à la route d'Ambilly a déposé une nouvelle demande pour la pose d'une antenne sur le garage au chemin du Foron. La Commune va-t-elle s'opposer à cette installation ?

- M. Détruche : à ce jour nous n'avons pas encore ce dossier à préavisé mais comme nous l'avons déjà dit nous préavisons négativement ce genre de demande.

12.6. Péréquation financière

M. Knörr : j'ai entendu que l'Association des Communes Genevoises s'était prononcée contre l'imposition fiscale uniquement sur le lieu de domicile. Quelle est la position de la commune à ce sujet ?

- M. Decrey : il s'agissait d'une prise de position générale de l'ACG suite à une consultation de l'Assemblée constituante sur certains articles.

12.7. TPG

Mme Jaquet : depuis que nous n'avons plus que le tram 12 sur notre territoire nous avons droit à des anciens trams voire à des petits convois ce qui fait qu'il n'y a déjà plus de places à partir de la Place Favre. Le Conseil administratif entend-il intervenir auprès des TPG ?

- M. Decrey : nous avons reçu une quarantaine de lettres à ce sujet que nous avons transmises aux TPG et nous n'avons reçu aucune réponse, ni même d'accusé de réception. Nous avons également fait remarquer que ces anciens trams ne sont pas adaptés pour les handicapés et que certains convois ne sont pas compatibles avec la longueur des quais d'embarquement.

M. Zaugg : à ce sujet il faut rappeler qu'une manifestation contre la suppression des lignes 16 et 17 a réuni une cinquantaine de personnes à la Place Bel-Air en décembre.

D'autre part le président de l'AVIVO a fait parvenir une pétition munie de 14.000 signatures et aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

En ce qui concerne les nouveaux trams il faut relever que ceux-ci ne sont pas adaptés à notre région. Ceux-ci seront en fonction sur les lignes nouvellement créées.



12.8. Levée des déchets verts

Mme Jaquet : j'ai été contactée par des propriétaires de villas qui m'ont demandé s'il était possible de commencer la levée des déchets « verts » le 15 février plutôt que le 1^{er} mars.

12.9. Décorations de Noël

Mme Jaquet : je veux profiter de féliciter les employés communaux pour les très belles décorations de Noël.

La séance est levée à 23h10

Le Président

Le Secrétaire

M. Enrico Castelli

M. Philippe Guex

Thônex, le 22 mars 2012 PHG/vp

PV/CM/7 février 2012